Par **CHRISTINE MORICE**

Bordeaux

Tram-train du Médoc : l'enquête sur les rails

Cette extension de la ligne C du tramway doit s'étendre sur sept kilomètres depuis le secteur de Ravezies jusqu'à la gare de Blanquefort. L'enquête publique commence.

Terminus en gare de Blanquefort pour une mise en service en 2014.

L'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique, pour la construction de la ligne tram- train du Médoc a débuté hier, lundi 7 novembre, et se poursuivra jusqu'au 9 décembre 2011 sur les communes de Bordeaux, Bruges et Blanquefort.

L'installation du Tram-train du Médoc (TTM) dans le cadre de l'extension de la ligne C du tramway devrait avoir lieu en 2014. Il s'agit d'une ligne de transports en commun tout à fait atypique, construite principalement sur l'emprise de la voie de chemin de fer qui relie Bordeaux au Verdon, côté ouest.

Elle accueillera en fait un simple tramway (exactement le même que celui qui circule sur le reste de l'agglomération), mais pourra évoluer techniquement.

Il est possible en effet de faire rouler sur ces installations un matériel hybride de type tram-train, pouvant s'adapter à tous les rails, comme c'est déjà le cas en Allemagne ou à Mulhouse.

1 Six stations sont annoncées

Le tram-train du Médoc circulera sur sept kilomètres depuis le secteur de la place Ravezies, à Bordeaux (allée de Boutaut) et rejoindra la gare de Blanquefort via celle de Bruges.

Selon les techniciens de la Communauté urbaine de Bordeaux, la ligne comprendra six stations : Cracovie, La Vache (près du cimetière de Bruges), Bruges-sud (à proximité de la rue Beyreman), Bruges gare où un parc relais doit être construit non loin de la rocade. Un arrêt est également prévu rue Dehez à Blanquefort, pour un terminus à la gare. 3 500 passagers par jour sont attendus à raison de quatre tramways par heure dans chaque sens et à horaires fixes.

2 Quatre passages à niveau

La ligne sera ponctuée par quatre passages à niveaux routiers (existants) qui risquent de poser, parfois, davantage de problèmes de circulation aux automobilistes : avenue du Port-du-Roy à Blanquefort, rue Andron, rue Fleuranceau et avenue Jean-Jaurès à Bruges.

Rue Andron et rue Fleuranceau, à Bruges, les barrières seront maintenues et le trafic routier sera stoppé à la fois par le tramway et par les TER. Lors d'une réunion publique qui s'était tenue en juillet dernier, le maire Brigitte Terraza avait pris note de l'inquiétude des riverains et précisé qu'un plan de circulation allait être étudié.

Par ailleurs, un ouvrage est prévu dans le secteur d'Ausone, où le tram-train du Médoc doit enjamber l'actuelle voie ferrée. Ce pont devrait accueillir également une nouvelle liaison routière. Une passerelle réservée aux piétons ainsi qu'un parc-relais de 120 places doivent être construits en gare de Blanquefort.

3 Cinq maisons seront touchées

Pour l'heure on ne connaît pas la largeur totale de cette infrastructure et quelques riverains devront certainement céder une partie de leur fond de jardin. Par ailleurs, « moins de cinq maisons installées sur les communes de Bruges et Blanquefort » devraient être touchées par cette nouvelle ligne, dit-on à la CUB. « Il s'agit principalement d'anciennes maisons de gardes-barrières. » Les travaux doivent débuter en 2012. Durant le chantier, la circulation des TER du Médoc se poursuivra. L'arrêt Ravezies sera supprimé mais la liaison sera maintenue par le biais d'une navette de bus, depuis la gare de Bruges.

Selon Gérard Chausset, vice-président de la CUB chargé des transports de demain, le financement CUB État-Région s'élève à environ 80 millions d'euros. L'élu avait précisé également le TTM mettrait le centre de Bruges à seulement un quart d'heure de la place des Quinconces. Et Blanquefort à 25 minutes de la célèbre colonne.

Jusqu'au 9 décembre 2011 inclus, les habitants de la Communauté urbaine sont invités à prendre connaissance du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité avec le Plan local d'urbanisme. Les registres qui accompagnent ce dossier sont accessibles au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, et dans les mairies des communes concernées par ce projet, à savoir Bordeaux et mairie annexe de Bordeaux Grand Parc, Bruges et Blanquefort.